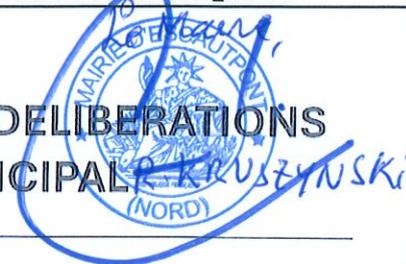


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 22/11/2024

<p>Date de convocation : 14/11/2024</p> <p>Date de publication : 16/11/2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre ; le vingt-deux novembre,</p> <p>Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
<p>Effectif du Conseil Municipal : 27</p> <p>Quorum : 14</p> <p>Présents : 16 Absents excusés : 8 Ont donné pouvoir : 8 Absents : 3</p> <p>Ont pris part au vote : 16 Exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Michel RENARD</p> 	<p>Présents : M. KRUSZYNSKI Raphael, M. FRERE Jean-Luc, Mme LEGRAND Eveline, M. RENARD Michel, Mme ROLY Catherine, M. LATOUCHE Patrick, Mme PLUMECOCQ-FIQUET Christine, M. LECLERCQ Benjamin, Mme LEGRAND Joëlle, M. LIETARD Jean-Claude, Mme DEBOSZ Sylviane, M. HERLAUD Daniel, M. MARMIGNON Didier, Mme WISNIEWSKI Corinne, Mme PASSET Monique, Mme RIBEAUCOUP Corinne.</p> <p>Absents excusés : Mme NOTELET Annie, M. BULENS Jean-Luc, Mme DURIEUX Patricia, Mme PONCHANT Sandrine, M. CHANTREL Romuald, M. LATOUCHE Cédric, Mme BERNUS Virginie, Mme SURIA Tiffanie.</p> <p>Pouvoirs : Mme NOTELET Annie donne pouvoir à Mme LEGRAND Eveline, M. BULENS Jean-Luc donne pouvoir à M. LIETARD Jean-Claude, Mme DURIEUX Patricia donne pouvoir à M. RENARD Michel, Mme PONCHANT Sandrine donne pouvoir à M. HERLAUD Daniel, M. CHANTREL Romuald donne pouvoir à M. KRUSZYNSKI Raphaël, M. LATOUCHE Cédric donne pouvoir à M. LATOUCHE Patrick, Mme BERNUS Virginie donne pouvoir à M. LECLERCQ Benjamin, Mme SURIA Tiffanie donne pouvoir à M. FRERE Jean-Luc.</p> <p>Absents : M. TOUATI Benamar, Mme DELHAYE Nathalie, Mme LANGA Aline.</p>

DELIBERATION N°98-2024-DF-RK

OBJET : Terrains sis à Escautpont – rue du Vieux Cimetière – Cession à Monsieur Éric GUILLE

Monsieur Jean-Luc FRERE informe l'Assemblée que dans le cadre du réaménagement des rues du Pont et du Marais, réalisé en 2014, la Commune avait acquis les biens situés aux numéros 12, 14 et 16 de la rue du Vieux Cimetière, en vue de leur démolition pour faciliter l'aménagement de cette zone. Suite à cette opération, la Commune est devenue propriétaire de plusieurs parcelles dont certaines restent enclavées, inaccessibles et non entretenues, en particulier :

- La parcelle AI 604 d'une surface de 164 m²
- La parcelle AI 605 d'une surface de 267 m²

- Monsieur Jean-Luc FRERE informe que Monsieur Éric GUILLE, propriétaire du bien situé au 18 rue du Vieux Cimetière, a exprimé son souhait d'acquérir les parcelles communales en question pour un montant total de 1 300 euros net vendeur répartis comme suit :
- Parcelle AI 604 pour un montant de 800 euros,
- Parcelle AI 605 pour un montant de 500 euros.

La vente de ces parcelles permettrait à la Commune de se défaire de biens sans accès ni utilité pour le domaine public et de réaliser une cession à un riverain intéressé et dont les parcelles lui sont accessibles.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- **D'ACCEPTER** le prix proposé par l'acquéreur, soit un montant total de 1 300 euros net vendeur répartis comme suit :
 - Parcelle AI 604 pour un montant de 800 euros,
 - Parcelle AI 605 pour un montant de 500 euros.
- **DE CONFIER** la réalisation de cette vente à l'Office Notarial Vanessa CAMUS-URBASCZKA et Chloé DELDICQUE, situé au 10 Place Vert, 59163 CONDE-SUR-ESCAUT.
- **DE DIRE** que les frais d'acte notarié, évalués à 400 euros, seront à la charge de l'acquéreur.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le premier adjoint, à signer la promesse de vente, l'acte de vente, ainsi que tous les documents ou actes notariés nécessaires à la réalisation de cette cession.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 24 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

